

## PROCEDURE DE CONTRÔLE DE L'ASSIDUITE SCOLAIRE 1<sup>er</sup> degré

Directeur de l'école et le  
pôle ressource

Dès la première heure d'absence non justifiée : sans motif légitime, ni excuse recevable, l'école contacte la famille de l'élève, sous obligation scolaire, inscrit et non présent.

**Phase de DIALOGUE  
et d'ACCOMPAGNEMENT  
par l'école**

L'école effectue les premières démarches :

- Contacte la famille, engage le dialogue et rappelle le principe d'obligation d'assiduité scolaire.
- Informe l'IEN qui peut solliciter le pôle ressource (le PREV ou chargé de mission EFIV44, l'infirmière et/ou le médecin scolaire, la psychologue du RASED...)
- Propose et met en œuvre des dispositifs d'accompagnement individualisé (équipe éducative, contrat avec la famille et l'élève, référent au sein de l'école...)

**Phase de SIGNALLEMENT  
à la DSDEN**

Malgré les mesures prises et si le dialogue est rompu avec la famille et si le défaut d'assiduité de 4 demi-journées d'absence ou plus persiste dans le mois, l'école renseigne la fiche « **signalement d'élève absentéiste** » qui sera dûment complétée pour chaque élève et envoyée à la DIVEL 2 à l'adresse [elevens44-absenteistes-degre1@ac-nantes.fr](mailto:elevens44-absenteistes-degre1@ac-nantes.fr) en mettant l'IEN en copie.

**Le signalement d'élève absentéiste déclenche l'envoi d'un  
courrier d'avertissement à la famille de la DSDEN**

Si retour à la normale  
Pause de la procédure sur l'année  
scolaire en cours

Si l'absentéisme persiste, alerter l'IEN par un  
**2<sup>nd</sup> signalement** faisant état de l'évolution de  
la situation et **concertation avec l'IEN** sur la  
pertinence d'une convocation de la famille.

**Phase de CONVOCATION par l'IEN**

**Convocation de la famille par l'IEN et retour  
de la fiche bilan de l'entretien à la DSDEN**

Si retour à la normale  
Pause de la procédure sur l'année  
scolaire en cours

Si la famille est absente : l'IEN envoie à la  
famille une lettre de carence et un ultime  
rappel à l'obligation scolaire avant la  
saisine du procureur

Si l'absentéisme persiste et que la déscolarisation est effective,  
l'IEN alerte la CTSS-C référente de sa circonscription

**Phase de SAISINE du  
PROCUREUR DE LA  
REPUBLIQUE par l'IA-  
DASEN**

**Saisine du Procureur de la République via un  
signalement signé du IA-DASEN**